

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'ILLFURTH du 6 juillet 2020 à 20 heures à la maison des œuvres.

Sous la présidence de Monsieur Christian SUTTER, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Pierre-Paul KIENTZ, Adjoints -Bertrand MARCONNET, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Emilie ERISMANN, Régine DOLLE, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Olivier BELLOUIN.

Etaient excusés et ont donné procuration : Véronique GEHIN à Bertrand MARCONNET

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00 heures.
Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux
- 2) Elections des adjoints
- 3) Commission d'appel d'offres
- 4) Commission communales : acceptation des membres extérieurs
- 5) BURNKIRCH
 - 5.1 – Avancement des travaux
 - 5.2 – Avenants n° 1
- 6) Route de Mulhouse : travaux
- 7) Eclairage terrain de football : financement
- 8) Droit de préemption : lieudit Burnkirchfeld
- 9) Commission communale des impôts directs
- 10) Règlement intérieur
- 11) Divers

1) Approbation des procès-verbaux des comptes rendus du 25 mai et 8 juin 2020

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 25 mai et 8 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité et signés par les conseillers présents.

2) Elections des adjoints

Lors de l'élection des adjoints, le 25 mai dernier, la liste présentée n'a pas pris en compte l'article L 2122-7-2, modifié le 27 décembre 2019 qui mentionne qu'une liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et non d'un écart qui ne peut être supérieur à un de chaque sexe. Le préfet en a informé le tribunal administratif. L'action en justice est éteinte, car les adjoints ont démissionné et le préfet a accepté leur démission. Il convient dès lors de procéder à la nouvelle élection des adjoints.

Délibération : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020.05.25.01 du 25 mai 2020 portant création de 5 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux donnant délégation de fonction aux adjoints,

Considérant la vacance des postes d'adjoints au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 29 juin 2020

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir les postes vacants de ces cinq adjoints,

Considérant qu'en cas d'élection d'adjoint, ceux-ci sont élus sur liste au scrutin secret à la majorité absolue. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Désigne comme secrétaire Pierre GANSER et comme scrutateurs Olivier BELLOUIN et Sylvie PERRIN

Article 1 : Procède à la désignation des adjoints au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Liste Ensemble pour Illfurth menée par Benoit GOEPFERT

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : 19 - Liste ensemble pour Illfurth

Sont élus : Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND, Pierre-Paul KIENTZ.

3) Commission d'appel d'offres

Le 8 juin dernier, le conseil municipal a désigné les membres titulaires : Benoit GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN. Il faut désigner un nombre égal de suppléants. Le scrutin, étant un scrutin de liste, il convient donc de reprocéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Délibération : Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 411-5 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat

Considérant qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires du conseil municipal élus et qu'il convient de procéder à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Liste 1 :

Sont candidats au poste de titulaire : Benoit GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN

Sont candidats au poste de suppléant : Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Bertrand MARCONNET

Le conseil décide de ne pas recourir au scrutin secret.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Désigne

en tant que délégués titulaires : Benoit GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN

en tant que délégués suppléants : Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Bertrand MARCONNET

4) Commissions communales : acceptation des membres extérieurs

Le maire remercie les conseillers qui se sont rajoutés à certaines commissions depuis le dernier conseil. Des administrés ont demandé à en faire partie. Le maire propose de valider les membres des douze commissions.

Délibération : Commissions communales : acceptation des membres extérieurs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21 ainsi que l'article L.2121-22

Vu la délibération du 8 juin 2020 instaurant les commissions communales

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Fixe les commissions et les membres des commissions comme suit :

1^{ère} commission – TECHNIQUE

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Benoît GOEPFERT

Membres : Olivier BELLOUIN – Pierre GANSER – Pierre LEHE – Sylvie PERRIN -
Anne SEITHER – Benoit WOLF
Francky ALTOE – Raymond BAUMLIN - Francis BOCHENEK –
Léonard FELDMANN - Thierry GIGOUT – Gilbert LEHE –
Estelle WOLF – Pierre WOLF

2^{ème} commission – URBANISME

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Benoit BOEPFERT

Membres : Eric APTEL – Fabienne BAMOND - Véronique GEHIN –
Pierre-Paul KIENTZ – Jean WEISENHORN – Benoit WOLF
Léonard FELDMANN – Marc SCHNEIDER

3^{ème} commission – FINANCE

Président : Christian SUTTER

Vice-président : Benoit BOEPFERT

Membres : Fabienne BAMOND – Olivier BELLOUIN – Bertrand MARCONNET -
Jean WEISENHORN

4^{ème} commission – VIE SOCIALE

Président : Christian SUTTER

Vice-présidente : Danielle BUHLER

Membres : Régine DOLLE - Emilie ERISMANN – Véronique GEHIN –
Martine KLEINMANN
Marie-Hélène BITSCH – Josiane GANSER – Cécile KEMPF –
Georgette MEYER – Sylvie PERRET- Antoinette ROSENBLATT -
Renée SIMON – Nicole WACKER

5^{ème} commission – VIE ASSOCIATIVE

Président : Christian SUTTER
Vice-présidente : Danielle BUHLER
Membres : Régine DOLLE - Emilie ERISMANN - Pierre GANSER –
Pierre-Paul KIENTZ - Carine TSCHIEMBER
Marie FREYDER – Cécile KEMPF

6^{ème} commission – ENVIRONNEMENT

Président : Christian SUTTER
Vice-présidente : Fabienne BAMOND
Membres : Eric APTEL - Danielle BUHLER –Véronique GEHIN –
Pierre Paul KIENTZ - Sylvie PERRIN –Anne SEITHER
Francy ALTOE – Marie-Hélène BITSCH – Francis BOCHENEK –
Sonia GUTLEBEN – Benoit HELBERT – Isabelle MULLER –
Stéphan PIERREL – Hubert SCHLOSSER – Estelle WOLF

7^{ème} commission – JEUNESSE

Président : Christian SUTTER
Vice-présidente : Fabienne BAMOND
Membres : Régine DOLLE - Emilie ERISMANN
Sonia GUTLEBEN – Antoinette ROSENBLATT

8^{ème} commission – VIE ECONOMIQUE

Président : Christian SUTTER
Vice-président : Jean WEISENHORN
Membres : Olivier BELLOUIN - Danielle BUHLER - Pierre GANSER -
Anne SEITHER - Carine TSCHIEMBER - Benoit WOLF
Francis BOCHENEK – Estelle WOLF

9^{ème} commission – AMENAGEMENT CENTRE-VILLE

Président : Christian SUTTER
Vice-président : Jean WEISENHORN
Membres : Fabienne BAMOND – Pierre GANSER – Véronique GEHIN -
Benoit GOEPFERT – Bertrand MARCONNET – Sylvie PERRIN -
Carine TSCHIEMBER
Francis BOCHENEK – Léonard FELDMANN – Hubert SCHLOSSER –
Estelle WOLF

10^{ème} commission – VIE CITOYENNE

Président : Christian SUTTER
Vice-président : Pierre-Paul KIENTZ
Membres : Véronique GEHIN – Martine KLEINMANN – Sylvie PERRIN -
Anne SEITHER
Bernard EBERLIN – Alain KAERCHER – Gilbert LEHE –
Georgette MEYER – Pascal MILLE – Yves PERRET –
Françoise PFEFFER – Gilbert PFEFFER -

11^{ème} commission – CULTURE

Président : Christian SUTTER
Vice-président : Pierre-Paul KIENTZ
Membres : Fabienne BAMOND – Emilie ERISMANN – Pierre GANSER
Bernard EBERLIN – Alain KAERCHER – Geneviève KIENTZ –
Jean-Paul LIBSIG – Régine LIBSIG – Catherine MILLE –
Sylvie PERRET

12^{ème} commission – COMMUNICATION

Président : Christian SUTTER
Vice-président : Pierre-Paul KIENTZ
Membres Fabienne BAMOND - Olivier BELLOUIN - Bertrand MARCONNET
Alain KAERCHER – Geneviève KIENTZ – Nicole WACKER

5) BURNKIRCH

5.1. Avancement des travaux.

Les travaux sont terminés mais la réception des travaux n'a pas encore été effectuée. Il y a eu des modifications par rapport au projet initial.

5.2 – Avenant N° 1

Des modifications sont intervenues par rapport au projet initial au cours de l'avancement du chantier. Vu la hauteur du clocher, certains travaux n'étaient pas visibles avant la pose de l'échafaudage.

Lot 1 – Maçonnerie - Pierre de taille Entreprise SCHERBERICH

Plus-value de 1 550 € HT pour une semaine de location et une patine d'harmonisation

Moins-value de 4 564 € HT pour 2 appuis de baie en grès et la restitution d'un linteau

Avenant en moins de 3 616 € TTC ce qui porte le marché à 76 459.20 € TTC au lieu de 80 076 € TTC ;

LOT 2 – Charpente couverture zinguerie Entreprise DATTLER

Plus-value : habillage entablement en cuivre, ouvrage en chêne, pannes, faitages, chevron,

Fourniture de tuiles artisanales neuves, fabrication de nouveaux abat-sons

Total des travaux en plus-value de 12 189.48 € HT.

Ce qui porte le marché à un total HT de 50 968.43 € soit TTC 61 162.12 € au lieu de 38 778.95 € HT et 46 534.74 € TTC

Les avenants ont été vus par la commission technique qui propose de les approuver.

Délibération : BURNKIRCH – avenant n° 1

Lot 1 – maçonnerie/pierre de taille – entreprise SCHERBERICH

Plus-value de 1 550 € HT pour une semaine de location de l'échafaudage et la pose d'une patine d'harmonisation sur la base

Moins-value de 4 564 € HT pour suppression de deux appuis de baie en grès et la restitution complète d'un linteau remplacé par une réparation

Soit une moins-value totale de 3 014 € HT soit 3 616.80 € ttc

Ce qui porte le marché à 63 716 € HT et 76 459.20 € ttc.

Lot 2 - charpente couverture zinguerie entreprise DATTLER

Charpente les travaux complémentaires ont été découverts lors des travaux, comme la suppression d'une disposition ancienne vicieuse par une poutre en chêne et adaptation de chaque chevron par un travail sur mesure qui n'était pas prévu au marché

Plus-value pour la charpente de 5 435.64 € HT.

Zinguerie plus-value pour habillage d'entablement en cuivre, l'option zinguerie n'avait pas été prise en compte dans le marché (à la demande de la Drac)

Couverture le marché prévoyait une restauration à l'aide de tuiles de récupération. Vu la difficulté d'accès à la couverture, il a été préféré la mise en place de tuiles neuves de qualité pour minimiser les entretiens futurs - plus-value de 1 847.94 € HT.

Soit une plus-value totale de 12 189.48 € HT.

Ce qui porte le marché à 50 968.43 € HT et 46 534.74 € TTC.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve l'avenant n° 1 de l'entreprise SCHERBERICH d'une moins-value de 3 616 € ttc, ce qui porte le marché à 76 459.20 € TTC (initial 80 076 € TTC)

Approuve l'avenant n° 1 de l'entreprise DATTLER d'une plus-value de 14 627.38 € TTC ce qui porte le marché à 61 162.12 € TTC (initial 46 534.74 € TTC)

Vote un crédit complémentaire de 10 000 € à imputer au compte 2313.18

Dit que les crédits seront prélevés de l'article 2313 – école élémentaire

500 000 € prévu - à déduire 10 000 € = 490 000 €

6) Route de Mulhouse : travaux

Travaux en commun avec le Département (reprise ponctuelle de bordures, mise à niveau d'ouvrages, mise aux normes des passages piétons)

Délibération : Travaux route de Mulhouse du rondpoint vers la sortie (Zillisheim)

Vu que le département a inscrit dans son programme de travaux le renouvellement des couches de roulement sur la route départementale RD 432 à Illfurth, route de Mulhouse du rondpoint route de Mulhouse jusqu'à la sortie vers Zillisheim, la commune devra entreprendre des travaux avant la pose des enrobés

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

la reprise ponctuelle de bordures, mise à niveau d'ouvrages (grilles eaux pluviales), mise aux normes des passages piétons pour un montant de 37 301 € HT par l'entreprise COLAS

VOTE un crédit complémentaire de 30 000 € à inscrire à l'article 2315.12 VOIRIE

Prévu 40 000 € + 30 000 € = 70 000 €

DIT que le crédit de 30 000 € sera prélevé de l'article 2313. Ecole élémentaire,

Prévu 490 000 € à déduire 30 000 € - crédit restant 430 000 €

Réalisation d'un marquage routier

Délibération : Travaux route de Mulhouse Marquage routier

Vu que le département a inscrit dans son programme de travaux le renouvellement des couches de roulement sur la route départementale RD 432 à Illfurth, route de Mulhouse du rondpoint route de Mulhouse jusqu'à la sortie vers Zillisheim

La commune devra refaire les travaux de marquage routier

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

Le marquage routier identique à l'existant avec le revêtement des ilots centraux en pépite pour un montant de 9 235 € HT soit 11 082 € TTC par l'entreprise MSR

DIT que les crédits sont prévus à l'article 2315.12 du budget 2020.

Il est décidé de créer un trottoir au niveau du Sun Pub et d'en réhabiliter d'autres en très mauvais états.

Création et reprise de trottoirs

Délibération : Travaux route de Mulhouse - Création de trottoirs

Vu les propositions de la commission technique

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	1

DECIDE la reprise de trottoirs entre la rue de la Gare et la Rue Jeanne d'Arc côté pair, travaux estimés à 13 450 € HT

DECIDE la création de trottoirs à hauteur du n° 81 de la route Mulhouse pour 8 907 € HT

VOTE un crédit de 30 000 € à inscrire à l'article 2315.12 (voirie)
Prévu 70 000 € complément 30 000 € soit un total de 100 000 €

DIT que le crédit de 30 000 € sera prélevé de l'article 2313 Ecole élémentaire
Prévu 460 000 € - à déduire 30 000 € - crédit restant 430 000 €

Le maire informe qu'un particulier, Monsieur Jean WEISENHORN, va aménager à ses frais quatre places de stationnement entre le numéro 46 et le numéro 48 de la route de Mulhouse. Les places empiéteront sur la chaussée. Le trottoir sera aménagé sur le domaine privé du particulier. Une convention tripartite entre le département, la commune et le particulier sera établie à la fin des travaux.

Pour effectuer les travaux sur la RD 432, il faut signer une convention de co-maitrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le conseil départemental du Haut Rhin

Délibération : Travaux route de Mulhouse
Convention de co-maitrise d'ouvrage

Vu le programme des travaux prévus sur la route départementale RD432, route de Mulhouse du panneau d'entrée d'agglomération en venant de Zillisheim jusqu'au rondpoint rue Spechbach

La part des travaux affectant l'emprise de la RD 432 se fera sous co-maitrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la commune d'Illfurth le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maitrise

La commune d'Illfurth assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale)

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de sécurité en traverse d'agglomération et la création de quatre places de stationnement, route de Mulhouse

AUTORISE le maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage pour le compte de la commune d'Illfurth.

7) Eclairage du terrain de football : financement

Ces travaux ne sont pas éligibles aux subventions de l'Etat, du Département ou de la Région. La fédération française de football ne finance qu'à hauteur de 20 % soit 8 800 € sur 52 830 € TTC. Le maire précise que le poids des leds est plus important et que cela nécessitera une vérification de la solidité, de la prise au vent et des fondations des mats en place. Dans l'immédiat, le maire propose de faire le contrôle des mats et de repousser les travaux. Il suggère que le football club cherche des financements auprès de ses sponsors afin de réduire la part communale.

Pierre GANSER informe que Walheim n'a plus de club de football mais un terrain qui intéresse le FC Illfurth.

8) Pont du Trentlingergraben

Le Trentlingergraben se jette dans la Largue et l'Epage LARGUE assure la gestion des abords. Le pont, situé entre Illfurth et Galfingue, est en très mauvais état et nécessite des travaux urgents estimés à 1 600 €. Le chemin rural est géré par l'association foncière d'Illfurth. L'Epage LARGUE sollicité finance à hauteur de 800 € sous condition d'une participation communale à hauteur du même montant. Le maire propose d'assurer la maitrise d'œuvre et de solliciter ultérieurement une participation de l'association foncière.

Délibération : Réfection du pont du Trentlingergraben

Le pont du Trentlingergraben, pont géré par l'association foncière d'Illfurth est à consolider. L'entreprise ROKEMANN a estimé les travaux à 1 578 € TTC.

L'Epage Large subventionne à hauteur de 800 € maximal, sous condition d'une participation communale d'un même montant

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'assurer les travaux de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du pont estimé à 1 578 € TTC.

PREND note que 50 % seront financés par l'Epage LARGUE et 50 % par la commune.

DECIDE qu'une participation financière sera demandée à l'Association Foncière d'Illfurth, dont le montant sera fixé à l'issue des travaux.

9) Droit de préemption – lieudit Burnkirchfeld

Les époux Louis NASS de Tagolsheim ont l'intention de vendre des parcelles boisées contiguës à un terrain communal et à l'étang du Willerwald, propriété de l'association de pêche d'ILLFURTH.

L'Association de Pêche d'ILLFURTH est preneuse des terrains, la commune ne fait pas valoir son droit de préférence.

10) Commission des impôts directs

Délibération : Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

VU la demande de la Direction Générale des Impôts,

APRES en avoir délibéré,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de dresser la liste suivante de noms de contribuables, parmi lesquels l'administration fiscale sera amenée à choisir 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, en tant que membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
1. CASABONA Marco, 25b rue du Château	1) LEHE Pierre, 25 rue du Katzenberg
2. BIECHY Martine, 16 route de Mulhouse	2) BAUMLIN Raymond, 9 chemin des Vignerons
3. KLEIBER Jean, 19 rue du Chêne	3) MILLE Catherine, 13 rue Burnkirch
4. BERNARD Christine, 69a route de Mulhouse	4) KIENTZ Pierre Paul, 24 rue Burnkirch
5. ALTOE Francky, 15 ue des Vosges	5) MARCONNET Bertrand, 71 route de Mulhouse
6. BROBECK Jean-Claude, 3 Grand' rue	6) SCHLOSSER Astrid, 6 rue de Reiningue
7. BUTZ Philippe, 5 rue des Acacias, BRUEBACH	7) KNECHT Dominique, 19 rue d'Illfurth, SPECHBACH-LE-BAS
8. KLINGER Serge, 17 rue des Vosges	8) HERRMANN Brigitte, 1a impasse des Violettes, propriétaire de bois
9. RAMTANE Hakim, 2 rue des Eglantines	9) BELLOUIN Olivier, 4 rue de l'Oppidum
10. SCHOENIG Anne Catherine, 9A rue de Galfingue	10) KLEINMANN Martine, 5 rue des Celtes
11. BUHLER Jean-Louis, 13 place de Provence	11) EBERLIN Bernard, 61 route de Mulhouse
12. FELDMANN Léonard, 16 chemin des Vignerons,	12) KLEIBER François, 4 rue du Muguet
13. VISSIERES Gilbert, 4 rue de Reiningue	13) SCHNOEBELEN Patrick, 13 chemin des Vignerons
14. BOECKLER Pierre, 11 rue Jeanne d'Arc	14) SAUVAGEOT Claude, 2a rue de Provence
15. BOCHENEK Francis, 14 rue Saint Brice	15) SEITHER Anne, 12b chemin des Vignerons
16. TOLLINI Myriam, 7 rue du Berg	16) GAUDRY Renée, 9 rue Burnkirch

11) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le législateur impose aux communes de plus de 1000 habitants un règlement intérieur du conseil municipal. Le maire remercie Bertrand MARCONNET et Sylvie PERRIN qui ont établi une proposition de règlement dont chaque conseiller a été destinataire. Après en avoir délibéré, il est décidé de soumettre le règlement en septembre prochain.

12) Divers

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Déclarations d'intention d'aliéner

1 appartement de 80 m² au 9 route d'Altkirch, 168 000 €

Maison 10 rue des Acacias, 93 500 €

Immeuble 8 rue Jeanne d'Arc, 850 000 €

Appartement de 46 m², 7 rue des Vergers, 105 000 €

Maison 5 rue de Reiningue, 450 000 €

Maison 1 rue de Heidwiler, 125 000 €

Maison 62 route de Mulhouse, 255 000 €

Maison 2 rue de la Barrière, 251 000 €

Appartement de 41 m², 15 rue du Feldele, 131 000 €

Terrain de 525 m², rue des Mérovingiens, 102 500 €

Nuance politique des élus

Afin de mettre à jour, le fichier national des élus, la sous-préfecture demande la nuance politique à attribuer aux élus suite au renouvellement général du conseil municipal. Aucun conseiller ne souhaite indiquer sa nuance politique car cela relève du domaine privé et la liste présentée était sans étiquette.

Les conseillers demandent les textes législatifs ou réglementaires imposant d'indiquer la nuance politique et soulèvent la question de la légitimité juridique de communiquer des informations du domaine privé.

Epannage des composts de boues vers Galtingue

L'entreprise AGRIVALOR informe qu'une campagne d'épandage du compost de boues de la Communauté de Communes Sundgau aura lieu sur un terrain vers Galtingue cette année.

Demande des journaux Alsace et DNA

Les journaux demandent les coordonnées téléphoniques et mails des conseillers municipaux. Tous les conseillers sont contre, exceptés le maire et les adjoints.

Diverses interventions :

Une camionnette stationne rue de la Barrière et gêne le passage des piétons.
Des haies débordent également sur la voie publique.

Il est demandé de fixer les dates des commissions au moins 10 jours avant la réunion.

Les prochaines réunions sont fixées :

Commission citoyenne le 15 juillet à 19h30, environnement le lundi 20 juillet à 19h,
Finances le mercredi 22 juillet à 19h30, jeunesse le 31 août à 19h.

Prochain conseil le vendredi 10 juillet à 20h : Désignation des délégués et suppléants
pour l'élection sénatoriale du 27 septembre prochain.

Le conseil suivant est fixé au lundi 14 septembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la
séance à 23h15.